

# PERMETTRE LA DIVAGATION DE LA RIVIÈRE ALLIER

PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

## LE LIEU

LE VAL D'ALLIER, affluent de la Loire, sur les départements de LA HAUTE-LOIRE, DU PUY-DE-DÔME ET DE L'ALLIER



## CONTEXTE

La divagation de la rivière Allier est à l'origine d'une faune et d'une flore riches et diversifiées, ainsi que de précieux services rendus, notamment concernant l'alimentation en eau potable. Mais l'érosion des berges impacte des propriétaires fonciers et des exploitants. De nombreuses protections des berges sont alors édifiées dans le passé, perturbant la dynamique fluviale.

## OBJECTIFS DES CEN ET DES COLLECTIVITÉS

Depuis quelques années, dans le cadre d'un contrat territorial Val d'Allier, les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) Auvergne et Allier s'impliquent pour restaurer la dynamique fluviale et souhaitent supprimer les protections des berges là où les enjeux socio-économiques le permettent. Pour cela, ils proposent aux propriétaires et exploitants impactés l'acquisition amiable des terrains érodés qui pourront toujours

être exploités selon des contrats adaptés avec des loyers réduits.



## L'ACTION DE LA SAFER

Les Conservatoires des espaces naturels mènent la concertation avec les propriétaires et les exploitants. La Safer :

- réalise une veille foncière (Vigifoncier) qui permet de suivre les ventes de terrains dans les zones stratégiques





- acquiert des terrains, qui seront revendus aux collectivités ou aux CEN, garants d'une gestion durable de ces terrains
- met en place des conventions de mise à disposition entre le CEN (propriétaire) et l'exploitant, dont le loyer est revu à la baisse en cas d'érosion des parcelles exploitées
- revend des terrains à des exploitants sous condition du respect d'un cahier des charges établi par le CEN qui garantit la prise en compte des enjeux de la dynamique fluviale
- peut anticiper des solutions foncières pour compenser des exploitants impactés par l'érosion des berges

## LES RÉSULTATS

116 ha de sites érodables sont acquis sur le Val d'Allier par les collectivités et les CEN.

Les premiers travaux d'effacement de protection des berges enlèvent 600 m<sup>3</sup> d'enrochements. La rivière Allier retrouve ainsi localement sa dynamique : 3 000 m<sup>2</sup> de berges sont érodés en une année et le cours de la rivière en aval est rechargé en sédiments (18 000 m<sup>3</sup> d'alluvions).



*« La dynamique fluviale de l'Allier représente un enjeu d'intérêt général, garant à long terme du maintien de la ressource en eau. Sa restauration implique de faire évoluer les perceptions sur la gestion des cours d'eau, en acceptant de reconsidérer certains aménagements passés. L'implication de la Safer et des collectivités aux côtés du Conservatoire d'espaces naturels est essentielle pour relever ce défi. »*



### Julien Saillard

Responsable de pôle, CEN Auvergne

## LES PARTENAIRES

La Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Les Départements de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de l'Allier  
Les Conservatoires des espaces naturels Auvergne et Allier  
L'agence de l'Eau Loire-Bretagne  
L'Union Européenne

© Photos : CEN Auvergne - J. Saillard